

Service d'astreinte		
	Tarif au 01/07/2016	Tarif au 01/02/2017
Astreinte opérationnelle :		
- Indemnité forfaitaire de base	45,55 €	45,82 €
- Indemnité due pour un premier déplacement	63,49 €	63,87 €
- Indemnité due pour chaque déplacement supplémentaire	42,25 €	42,50 €
- Indemnité due pour l'acte médical d'interprétation d'images radiologiques réalisées au domicile du praticien radiologue	30,18 €	30,36 €
Astreinte de sécurité :		
- Indemnité forfaitaire de base	29,68 €	29,86 €
- Indemnité due pour un premier déplacement	63,49 €	63,87 €
- Indemnité due pour chaque déplacement supplémentaire	42,25 €	42,50 €